

Le jeudi 6 avril 2023 à 19h,

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études et de Réalisations Sanitaires et Sociales légalement convoqué en date du mercredi 29 mars 2023 pour la séance du jeudi 6 avril 2023, s'est réuni dans le lieu ordinaire de la séance, sous la présidence de Annie LEDUC présidente,

Présents : ABONDANCE Chantal - ABONDANCE-POURCEL Jocelyne - BERLIOZ Pascaline - CABALLOL Martine - CRUCE Guillaume - DEMONNAZ Aïcha - DUNAND Dominique - KALIAKODAS Evelyne - KISMOUNE Farrida - LEDUC Annie - MONEY Sylvie - REY Viviane - ROBERT Sandrine - ROUX MOLLARD Alain - SOLLIER Myriam

Pouvoirs : ANDRIOLLO Corinne donne pouvoir à MONEY Sylvie – BLANC-TAILLEUR Fabienne donne pouvoir à ABONDANCE-POURCEL Jocelyne – CHATAGNIER Didier donne pouvoir à ROUX-MOLLARD Alain – DESCHAMPS Christelle donne pouvoir à SOLLIER Myriam – MARTIN Chantal donne pouvoir à CRUCE Guillaume – MOISAN Brigitte donne pouvoir à DUNAND Dominique

Absents et excusés : ANDRIOLLO Corinne - BLANC-TAILLEUR Fabienne - CHATAGNIER Didier - CHEDAL-ANGLAY Evelyne - DESCHAMPS Christelle - FAVRE Sandra - JAY Anne-Sophie - JAY Serge - JUGAND David - MARTIN Chantal - MOISAN Brigitte - PARMENTIER Marlène - ROSSETTI-COCHEME Sandrine

Secrétaire : LEGENDRE Raphaël, Directeur Général des Services

Autre(s) participant(s) : LORRAIN Marion, Assistante de direction

La Présidente ouvre la séance à 19h en saluant bien cordialement les membres du Comité Syndical. La Présidente procède à l'appel des délégués, constate le quorum, vérifie la liste d'émargements, les présents, les excusés, les procurations et procède à la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est approuvé.

★ ★ ★ ★ ★

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023**

Annie LEDUC, Présidente du SIERSS, demande si des membres du Comité Syndical ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du Comité Syndical du 16 mars 2023. Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

★ ★ ★ ★ ★

➤ **Décisions prises en vertu des délégations de pouvoir de la Présidente du CIAS, pour la période du 10 mars au 5 avril 2023 :**

▪ **Décision 23.03.01 du 27 mars 2023**

RESSOURCES ET MOYENS – CONTRAT DE FOURNITURE DE PRODUITS ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA PRISE EN CHARGE DE L'INCONTINENCE POUR L'EHPAD L'ARBE DU CIAS DU CANTON DE MOUTIERS – MARCHE – SIGNATURE

Signature de l'accord cadre pour la fourniture de produits et d'accompagnement pour la prise en charge de l'incontinence pour L'EHPAD L'ARBE du CIAS du canton de Moutiers avec la SAS ESSITY France sise SAINT OUEN (93 400) -151-161 Boulevard Victor Hugo, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2023, pour un montant annuel de **16 394 € HT**.

▪ **Décision 2023.05 du 28 mars 2023**

La préfiguration de service de la cohésion sociale nécessitant une étude approfondie en amont, il a été décidé de confier à la Société KPMG l'étude concernant la création du service de la Cohésion Sociale, pour un montant de 10 000€ HT, soit 12 000€ TTC

▪ **Décision 2023.06 du 30 mars 2023**

Signature du contrat de mise à disposition d'une ressource médicale de médecine générale à l'EHPAD l'Arbé, avec la société DOCS ON THE ROAD, pour un montant de 3250€ HT par mois.

★ ★ ★ ★ ★

➤ **Délibération du Comité syndical du SIERSS du 6 avril 2023 :**

1. Compte de gestion 2022 du SIERSS

Annie LEDUC, Présidente du SIERSS, présente le compte de gestion 2022 du SIERSS. Mme le comptable public de la trésorerie de Moûtiers nous a présenté le compte de gestion de l'exercice 2022 afin de vérifier que les opérations y figurant étaient conformes à celles du compte administratif, selon la procédure prévue par les réglementations relatives à la comptabilité publique.

Nous avons constaté que les totaux des titres de recettes émis et des mandats de paiement ordonnancés étaient identiques, chapitre par chapitre au compte administratif pour lequel une délibération sera prise.

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de Mme le comptable public de la trésorerie de Moûtiers de l'exercice 2022 pour le budget du SIERSS sur la base des résultats ci-après. Le résultat comptable correspondant à la différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement auquel s'ajoutent les excédents 2021 sont arrêtés ainsi :

RESULTAT COMPTABLE 2022	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Budget SIERSS	+ 310 109.63 €	+ 56 370.84 €

2. Compte administratif 2022 du SIERSS

Evelyne KALIAKOUDAS, Vice-Présidente du SIERSS, présente le compte administratif 2022 du SIERSS. Nous soumettons à votre approbation le compte administratif pour l'exercice 2022 du budget du SIERSS,

La balance générale du budget en M14 fait apparaître la situation suivante :

Titres émis	1 006 587.73 €
Mandats émis	1 045 624.84 €
Excédent investissement 2021 reporté	322 249.30 €
Excédent fonctionnement 2021 reporté	95 407.95 €
Résultat comptable de l'exercice 2022	366 480.47 €

Ce résultat comptable représente la différence entre les émissions de titres de recettes et les mandats de paiement à laquelle s'ajoutent les excédents de 2021 reportés.

Il convient de noter que le résultat comptable 2022 sera repris en totalité au budget primitif de l'exercice 2023 comme l'autorise l'instruction comptable M 14 de la manière suivante :

+ **310 109.63 €** à la section d'investissement,
+ **56 370.84 €** à la section de fonctionnement.

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget du SIERSS de l'exercice 2022 présenté par la Vice-présidente du comité syndical, conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Annie LEDUC, Présidente du SIERSS, est sortie de la salle à 19h30 et n'a pas pris part au vote.

3. Affectation du résultat 2022 du SIERSS

Annie LEDUC, Présidente du SIERSS, présente cette délibération. La balance générale du budget principal en M14 fait apparaître la situation suivante :

Solde d'exécution d'investissement	+ 310 109.63 €
Résultat comptable fonctionnement	+ 56 370.84 €
Résultat comptable total 2022	+ 366 480.47 €

Ce résultat comptable représente la différence entre les émissions de titres de recettes et les mandats de paiement à laquelle s'ajoutent les excédents 2021 reportés. Sur la base des résultats, ci-dessus, constatés dans la délibération de l'adoption du compte administratif 2022, il est proposé d'affecter le résultat comptable de la section de fonctionnement du budget principal : **+ 56 370.84 €** en section de fonctionnement au compte 002.

Le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, l'affectation de l'excédent de fonctionnement conformément aux dispositions contenues dans l'instruction M14 de la façon suivante :

➤ **+ 56 370.84 €** en section de fonctionnement au compte 002.

4. Budget primitif 2023 du SIERSS

Annie LEDUC, Présidente du SIERSS soumet à l'examen du Comité Syndical, le projet de budget primitif pour l'exercice 2023.

Ainsi, le budget primitif 2023 tient compte des orientations budgétaires arrêtées par le SIERSS qui figurent dans le DOB qui vous a été présenté lors du Conseil d'administration du 16 mars 2023, auquel il convient de se référer.

Le budget du SIERSS s'équilibre avec la participation des communes dont le calcul s'est fait sur les bases suivantes :

- Une actualisation de la population (population communale en vigueur au **01/01/2023**) soit **16 286 habitants**.
- La participation des communes **2023** est à déterminer.

LA STRUCTURATION DU BUDGET DU SIERSS

Section d'investissement : La section s'élève à **351 714.40 €**.

➤ **Les dépenses d'investissement se décomposent comme suit :**

- Les amortissements des subventions versées (**11 272.56 €**),
- Les immobilisations incorporelles (**31 395.00 €**),
- Les immobilisations corporelles (**309 046.84 €**).

➤ **Les recettes d'investissement se décomposent comme suit :**

- L'excédent d'investissement reporté (**310 109.63 €**),
- Les dotations aux amortissements (**37 449.65 €**),
- Le FCTVA (**4 155.12 €**).

Section de fonctionnement : La section s'élève à **914 704.14 €**.

➤ **Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :**

- Les charges à caractère général (**48 362.00 €**),
- Les dotations aux amortissements (**36 179.68 €**),
- Les indemnités des élus (**27 830.00 €**),
- La subvention générale de fonctionnement versée au CIAS (**802 332.46 €**).

➤ **Les recettes de fonctionnement se décomposent comme suit :**

- La reprise de l'excédent (**56 370.84 €**),
- Les participations des communes (**846 872.00 €**),
- L'amortissement des subventions (**11 272.56 €**),
- Le FCTVA concernant le fonctionnement (**188.74 €**).

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **De voter** par nature les crédits du budget primitif **2023**, conformément à l'obligation inscrite dans l'instruction comptable M14,
- **De voter** par chapitre le budget primitif **2023**, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au code général des collectivités territoriales ;
- **De prendre acte** de la communication des annexes légales conformément au code général des collectivités territoriales.
- **DE VOTER** la subvention de fonctionnement versée au budget du CIAS, figurant dans le budget primitif - Exercice 2023 pour un montant maximum de **802 332.46 €**. Cette subvention sera versée par acompte en fonction des besoins de trésorerie de la caisse du CIAS.

★ ★ ★ ★ ★

- **Délibérations du Conseil d'Administration du CIAS du 16 mars 2023 – Communication :**
- **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du CIAS du 16 mars 2023**
- **Délibérations du Conseil d'Administration du CIAS du 6 avril 2023 / Communication :**
 1. Compte de gestion 2022 du CIAS
 2. Compte de gestion 2022 de l'EHPAD
 3. Compte de gestion 2022 de Notre Foyer
 4. Compte de gestion 2022 du SAAD
 5. Compte de gestion 2022 du SSIAD
 6. Compte administratif 2022 du CIAS
 7. État réalisé des recettes et des dépenses 2022 de l'EHPAD
 8. Compte administratif 2022 de Notre Foyer
 9. Compte administratif 2022 du SAAD
 10. Compte administratif 2022 du SSIAD
 11. Affectation du résultat 2022 du CIAS
 12. Affectation du résultat 2022 de Notre Foyer
 13. Affectation du résultat 2022 du SAAD
 14. Affectation du résultat 2022 du SSIAD
 - Note chapeau Budgets primitifs
 15. Budget primitif 2023 du CIAS
 16. État prévisionnel des recettes et des dépenses 2023 de l'EHPAD
 17. Budget primitif 2023 de Notre Foyer
 18. Budget primitif 2023 du SAAD
 19. Budget primitif 2023 du SSIAD
 20. Avenant dossier CNRA CL CDG73

★★★★★★

Annie LEDUC demande s'il y a des questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Annie LEDUC
Présidente du CIAS du Canton de Moûtiers

SIERSS
422, Avenue du Château
73600 SALINS LES THERMES
Tél. 04 79 24 15 86

